
Une première sicav « halal » pour les particuliers français

Fondé sur les principes de la finance islamique, le produit effraie les banques en France

C'est une petite révolution dans le monde feutré de l'assurance-vie. Pour la première fois, une sicav (société d'investissement à capital variable) basée sur les principes de la finance islamique va être proposée aux épargnants français. Mi-avril au plus tard, la société de gestion CFCI commercialisera ce produit d'épargne, couramment distribué via des contrats d'assurance-vie. « La sicav sera composée d'un "fonds de fonds", eux-mêmes basés sur les principes de la charia [loi islamique] », indique Anouar Hassoune, directeur de la sicav et ancien vice-président de l'agence de notation Moody's.

Ces principes sont au nombre de cinq. Il est interdit de pratiquer l'intérêt, de spéculer et d'investir dans des secteurs dits « illicites » comme l'alcool, les armes mais aussi les loisirs (cinéma...), les sociétés financières ou celles qui sont trop endettées. En revanche, le partage des pertes et des profits et l'adossement des investissements à un actif tangible sont obligatoires. Parmi les actions françaises comprises dans les fonds « halal » – « permis, licite » en arabe –, on trouve Bouygues, EDF ou Safran.

La finance islamique a été popularisée en France à la mi-2010, sous l'impulsion de Christine Lagarde, alors ministre de l'économie, qui avait obtenu la publication d'un cadre fiscal permettant notamment l'émission des « sukuk », ces obligations islamiques qui ne portent pas intérêt. Bercy entendait faire de l'Hexagone une plaque tournante de ce secteur en plein essor à Londres, au Luxembourg ou en Suisse.

Un vœu resté largement pieux. Si la finance islamique pèse quelque 1 000 milliards de dollars (760 milliards d'euros) dans le monde, elle reste dominée par les banques du golfe Arabo-Persique. En France, le concept peine à s'imposer, et plus encore auprès des particuliers.

Amundi, qui regroupe les filiales de gestion d'actifs de Crédit agricole et de Société générale, commercialise depuis 2008 trois fonds actions « halal », logés dans une sicav. Mais ils ne représentent que 76 millions de dollars d'encours, soit 5 % de l'activité islamique du groupe. Et « les clients sont essentiellement domiciliés en Asie et au Moyen-Orient », avoue Ziad Sikias, chargé du développement islamique chez Amundi.

Cette faible exposition aux parti-

culiers hexagonaux se retrouve chez BNP Paribas, qui dispose d'un fonds basé sur un indice « charia-compatible », ou au Crédit agricole (sicav). Quant à la Société générale, elle a lancé en 2008 un fonds halal destiné aux particuliers... de l'île de la Réunion, où la population musulmane est importante.

« Nous serons la première sicav pour les particuliers de France métropolitaine », souligne M. Hassoune. Sa cible ? Des musulmans bien sûrs, « à 90 % dans les deux premières années », mais aussi « une clientèle citadine, habituée à ce type de produits ». Avec un argument populaire en ces temps de crise : la finance islamique, en refusant la spéculation ou les produits financiers complexes, constitue « un investissement éthique ».

Ce lancement n'est toutefois pas sans risque. « Nous nous attendons à une levée de boucliers de ceux qui pourraient y voir une nouvelle percée du salafisme en France », ironise M. Hassoune.

Parmi les actions françaises comprises dans les fonds « halal », on trouve Bouygues, EDF ou Safran

Car si l'épargne islamique reste peu développée, c'est aussi parce que les banques craignent le « risque d'image » associé à ces activités. « Selon les études internes réalisées par plusieurs grandes banques, au moins 15 % des clients pourraient quitter leur établissement si celui-ci s'aventurait sur le terrain de la finance islamique », affirme M. Hassoune. Officiellement, les banques préfèrent évoquer la faiblesse de la demande française...

La sicav « halal », sur laquelle il faudra verser au moins 100 euros chaque mois, restera toutefois un produit de niche. M. Hassoune compte lever « 30 à 40 millions d'euros en dix-huit mois », une goutte d'eau comparée aux 1 400 milliards investis en assurance-vie en France. Ce qui ne l'empêche pas de prévoir l'arrivée de concurrents, comme la banque marocaine Chaabi, qui a lancé mi-2011 le premier compte courant islamique. Car M. Hassoune en est persuadé : « Il y a un marché pour la finance islamique en France. Mais ce ne seront pas les banques françaises qui l'occuperont. » ■

AUDREY TONNELIER